

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 12 mai 2018, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île**

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, André-Pierre Contandriopoulos, Léonce Tremblay et Carol Caron et formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

*1. Ouverture de la séance*

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 02.

*2. Vérification du quorum*

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

*3. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

**Résolution numéro 18.05.12.01**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouter point 12.1 Corporation des maisons du Phare;

Ajouter point 12.1.1 Demande de soutien financier

Ajouter point 12.2 Sécurité civile et prévention des incendies.

**Adoptée à l'unanimité**

*4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2018*

Les membres ont reçu le procès-verbal.

**Résolution numéro 18.05.12.02**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos,

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2018.

## **Adoptée à l'unanimité**

### *5. Suivis au procès-verbal*

- L'acceptation des avenants no 11 et 14 au contrat pour les travaux du Quai-d'en-Haut a été transmise à l'entreprise Lafontaine-Leclerc le 19 avril, de même que le certificat de paiement numéro 8 ;
- Les Entreprises Camille Dumont a été informé de l'acceptation de sa soumission par le conseil, le 16 avril de même que les autres entreprises soumissionnaires ;
- Les entreprises dont les soumissions ont été acceptées par le conseil pour le projet d'aménagement du site de la Station du Phare ont été informées de la décision du conseil entre le 24 avril et le 2 mai ;
- La commande pour les deux tableaux d'affichage a été faite le 9 mai ;
- Le Secrétariat aux aînés a été informé de la nomination du responsable administratif pour la mise en œuvre du plan d'action MADA et du mandat de la Commission consultative des familles et des aînés, le 19 avril ;
- La promulgation du règlement numéro 169 sur le traitement des élus a été faite le 20 avril ;
- L'annulation de la procédure pour la vente d'une propriété pour le paiement des taxes ont été transmis à la MRC le 16 avril ;
- La résolution pour l'adoption du rapport d'activité en prévention des incendies à été transmise à la MRC le 16 avril ;
- Les personnes nommées comme membre du comité de sécurité civile et de prévention des incendies ont été informées de leur nomination le 20 avril ;
- La Société des traversiers du Québec a été informé des résolutions adoptées par le conseil concernant le transport interrives le 16 avril ;
- Un appel de candidatures pour faire partie du comité de réflexion sur le traitement des matières résiduelles a été fait dans La Bernache cravant le 27 avril. Trois personnes ont signifié leur intérêt ;
- Le CCU et les personnes ayant soumis leurs candidatures comme membres du CCU ont été informés de la décision du conseil ;
- Le CCU et Mme Hélène Dionne ont été informées de la décision prise par le conseil concernant le projet de refuges de Mme Dionne ;
- M. Alex Fraser et Mme Julie Lemieux ont été informés de la décision du conseil concernant la demande de permis de M. Fraser, le 17 avril. Celui-ci a transmis à Mme Julie Lemieux des plans corrigés qui ont reçu l'acceptation du CCU ;
- La décision du conseil concernant l'exposition dans la salle communautaire a été transmise au comité de bibliothèque le 19 avril ;
- L'adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport a été faite le 19 avril ;
- Le nom du représentant municipal au Réseau biblio a été transmis le 19 avril ;
- Les fournisseurs ont été payés.

### *6. Rapport de la Mairesse*

Bonjour à tous,

Pour aujourd'hui c'est une petite réunion au niveau des prises de décision. Cependant, au niveau des projets en cours d'exécution, ça bouge beaucoup. Au centre de tri, l'entrepreneur a commencé sa préparation pour évacuer le bois contaminé, de l'Île. Les travaux du quai d'en haut se complèteront prochainement et les architectes sont à préparer les plans et devis pour les appels d'offres pour l'École Michaud, le centre communautaire et le phare.

La politique familiale et des aînés a nécessité plusieurs rencontres, pour la rédaction et la mise en page, du document.

Au bureau municipal, les énergies ont été mises pour finaliser les états financiers de la municipalité. Ils sont présentement en préparation chez la firme comptable. Nous espérons pouvoir vous les présenter prochainement.

Depuis la dernière réunion le traversier a repris du service. J'ai rencontré M. Stéphane Leblanc, directeur des traverses saisonnières de la STQ, à deux reprises. Le 17 avril, au bureau de la STQ, à Québec, et le 3 mai à la salle communautaire de l'Île, en compagnie du conseiller Léonce Tremblay et du directeur général Denis Cusson. M. Leblanc a profité de la transition entre le service d'hélicoptère et le traversier pour venir sur l'Île. Il est arrivé par hélicoptère et il est reparti, le lendemain, par le traversier. Il a pu constater par lui-même qu'une journée de transition était nécessaire entre ces deux services pour déplacer les véhicules d'un quai à l'autre. À sa sortie de l'Île, il a pu rencontrer Francis Michaud, au quai de L'Isle-Verte, pour discuter du partage des quais entre la Marina du Gros Cap et la STQ. Nous avons reçu une réponse favorable pour le stationnement de courte durée et les stationnements pour personnes à mobilité réduite directement sur le quai.

En plus de la réunion régulière du conseil de la MRC, j'ai assisté, le 21 avril à un Lac à l'épaule avec les autres membres du conseil de la MRC. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment sur les fonds éoliens, sur la répartition des parts pour un éventuel nouveau projet éolien. Il n'y a pas eu de consensus sur la formule à retenir, la discussion doit donc se poursuivre. La MRC se penche aussi sur un projet de Régie intermunicipale pour la mise en place de parcs industriels territoriaux. Les emplacements ciblés sont Premier Tech, Cacouna, Parc industriel de R-du-L et un terrain de Transport Morneau. À ce sujet, l'Île Verte ne pèse pas lourd dans la balance.

Nous avons assisté, le 25 avril dernier, à une rencontre avec Hydro-Québec. C'était plutôt une rencontre promotionnelle de la part d'Hydro-Québec mais cette rencontre nous a permis de faire connaissance avec les intervenants avec qui nous discutons lorsqu'il y a des pannes d'électricité. Nous avons pu expliquer nos problèmes d'isolement lorsqu'il y a des pannes de longues durées.

Nous avons assisté, Denis Cusson et moi-même, le 4 mai dernier à un webinaire sur les enjeux liés à la légalisation du cannabis dans les relations du travail du milieu municipal. J'ai aussi mis la main sur un guide sur la légalisation du cannabis. Nous allons réfléchir à une prochaine réglementation à ce sujet.

Je termine en offrant, à Léonce Tremblay, au nom des membres du Conseil, toutes nos sympathies pour le décès de son frère Cyrille Tremblay.

## 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

## 8. Première période de questions

### 8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues lors de la séance.

### 8.2 Questions et interventions

Sept personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

La question porte sur la vente d'un immeuble, pour retard de paiement de taxe, et fait suite à une résolution du conseil établissant une période de prescription à deux ans avant une mise en vente.

Q.- Le directeur général était-il mandaté pour transmettre à la MRC une requête pour vente en paiement de taxes ?

Q.- Le directeur général a-t-il été blâmé en bonne et due forme ?

Q.- Qui assumera les frais d'administration réclamés par la MRC ?

R.- La Municipalité reconnaît qu'il y a eu une erreur d'interprétation suite à la résolution établissant un délai de prescription de 2 ans, avant la mise en vente d'un immeuble. Dès l'erreur constatée, le conseil a réagi très rapidement afin que la procédure de mise en vente puisse être annulée à temps. Le conseil s'excuse, auprès de la citoyenne concernée, pour les troubles occasionnés, et il est déjà résolu que la Municipalité assumera les frais de 400 \$ réclamés par la MRC.

## 9. Affaires en cours

### 9.1 État des projets d'immobilisation

#### 9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

##### 9.1.1.1 Suite des travaux et surveillance de chantier

Les travaux de correction des déficiences devraient s'entreprendre prochainement. CIMA+ a été informé des bris aux murs sud et est. Nous avons aussi demandé un avis sur les corrections à apportées aux fissures dans le ciment. Nous sommes en attente de réponses de leur part.

### **Résolution numéro 18.05.12.03**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux qui restent à être réalisés par l'entrepreneur ne sont que des corrections de déficiences et ne touchent pas les éléments structuraux ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas lieu d'avoir une surveillance de chantier en permanence pour ces travaux et que l'inspection finale sera effectuée par le directeur général ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil avise M. Yves Gagnon, de l'entreprise 9193-8969 Québec inc., que les services professionnels de l'entreprise pour la surveillance des travaux ne sont plus requis.

**Adoptée à l'unanimité**

#### *9.1.1.2 Demande de bail d'occupation auprès du Centre d'expertise hydrique*

### **Résolution numéro 18.05.12.04**

**CONSIDÉRANT QUE** le fleuve fait partie du domaine hydrique de l'État ;

**CONSIDÉRANT QU'**un bail de location est nécessaires pour l'usage d'un quai ;

Il est **proposé M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, Que le conseil demande au Centre d'expertise hydrique du Québec un bail de location pour l'occupation d'une structure nautique (quai) à des fins non lucratives ;

Que la Municipalité paie les frais de location annuelle de 66 \$ ;

Que le coût de location soit pris à l'intérieur de la subvention du ministère des Pêches et des Océans du Canada.

**Adoptée à l'unanimité**

#### *9.1.2 Station du Phare*

##### *9.1.2.1 Projet PIQM-MADA d'aménagement du site*

Les travaux d'aménagement devraient débuter le 11 juin. Les travaux d'infrastructure de base devraient durer environ une semaine.

### **Résolution numéro 18.05.12.05**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par l'entreprise Le Madrier pour une avance de fonds pour permettre l'achat du matériel pour la réalisation de son contrat ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron,

Que le conseil accepte une avance de fonds de 3 500 \$ à l'entreprise Le Madrier pour permettre à l'entreprise de faire l'achat du matériel nécessaire à la réalisation du contrat ;

Que l'entreprise soumette un concept de la maquette à réaliser.

**Adoptée à l'unanimité**

##### *9.1.2.2 Rénovations du Phare*

L'architecte sera sur place le 1<sup>er</sup> juin, pour les relevés.

### 9.1.3 Centre communautaire de l'Île

#### 9.1.3.1 Paiement 2<sup>e</sup> versement au contrat de M. Jean-Bernard Ouellet

#### **Résolution numéro 18.05.12.06**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jean-Bernard Ouellet a complété la réalisation de la murale et des bancs conformément au contrat ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte le paiement du 2<sup>e</sup> versement au contrat de M. Jean-Bernard Ouellet au montant de 500 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 9.1.3.2 Achat de matériel pour le Centre communautaire

#### **Résolution numéro 18.05.12.07**

**CONSIDÉRANT** les besoins de divers équipements pour le fonctionnement du Centre communautaire et pour le rangement du matériel ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé,  
- Que le conseil adopte l'achat des équipements suivants pour le fonctionnement du centre communautaire et pour le rangement du matériel au montant d'environ 1 100 \$ :

- 2 tables pliantes de 8 pi au prix d'environ 130 \$
- 6 tables pliantes de 6 pi au prix d'environ 75 \$
- 1 Cafetière individuelle au prix d'environ 120 \$
- 2 étagères en résine (profondeur 24 po) au prix d'environ 80 \$
- 4 boîtes de rangement au coût d'environ 16 \$
- 2 supports à linge de vaisselle au coût d'environ 3 \$

- Que ces achats fassent partie du le poste Aménagement du Centre communautaire prévu au budget 2018.

- Que le financement soit réalisé par les surplus non affectés.

**Adoptée à l'unanimité**

### 9.2 Politique familiale et des aînés

La rédaction du document de la politique pour impression et publication va bon train. Le document est en révision pour son contenu et la présentation visuelle.

### 9.3 Nomination des personnes faisant partie du comité de réflexion sur le traitement des matières résiduelles

#### **Résolution numéro 18.05.12.08**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de candidatures a été fait le 27 avril dans le bulletin La Bernache cravant ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois personnes ont fait part de leur intérêt à faire partie du comité de réflexion ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos que le conseil nomme Madame Danielle Pitre, Madame Gail Richardson, Madame Lucille Vien comme membre du comité de réflexion sur le traitement des matières résiduelles.

**Adoptée à l'unanimité**

Il est à noter que Louise Newbury et Charles Méthé sont les élus responsables de ce dossier.

### 10. Affaires nouvelles

#### 10.1 Achat d'une remorque

##### **Résolution numéro 18.05.12.09**

**CONSIDÉRANT** la soumission présentée par Les Remorques de l'Isle ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé,  
Que le conseil adopte la soumission de Les Remorques de l'Isle au montant de 10 268,42 \$ avec les taxes ;

Que le financement soit réalisé par les revenus tirés de la taxe des vidanges sur une période de trois ans débutant en 2018 ;

Que le financement temporaire pour l'achat de la remorque soit assuré par les surplus accumulés non affectés.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10.2 Achat d'un lecteur optique pour la bibliothèque dans le cadre du programme Simb@

##### **Résolution numéro 18.05.12.10**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité de remplacer le lecteur optique pour l'enregistrement des prêts de livres à la bibliothèque ;

**CONSIDÉRANT** les résolutions 17.08.09.18 et 17.09.09.12 pour l'achat de matériel informatique pour la bibliothèque dans le cadre du programme Simb@ ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron,  
Que le conseil adopte l'achat d'un lecteur optique auprès de Informatique IDC au montant de 206,90 \$, incluant les taxes, et de l'évaluation de l'appareil par Serviteck au montant de 40,24 \$, incluant les taxes ;  
Que ces dépenses soient soumises au Réseau biblio dans le cadre du programme Simb@.

**Adoptée à l'unanimité**

## 11. Urbanisme

### 11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme – Louise Newbury

À la suite de la nomination des membres par le Conseil, le mois dernier, les membres du CCU ont renommé M. Gilbert Delage à la présidence du CCU et Mme Michèle Giresse au poste de secrétaire.

Les membres du CCU ont commencé à revoir le plan directeur d'aménagement adopté en 2006. Le travail de rédaction a été partagé entre les membres.

#### **Résolution numéro 18.05.12.11**

**CONSIDÉRANT** la recommandation faite par le CCU pour les postes à la présidence et au secrétariat du comité ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil nomme M. Gilbert Delage à la présidence du CCU et Mme Michèle Giresse au poste de secrétaire du CCU.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 11.1.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2018

#### **Résolution numéro 18.05.12.12**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 7 avril 2018.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 11.2 Demandes de permis

Aucune demande de permis

## 12. Rapport des comités (représentants municipaux)

### 12.1 Rapport de la Corporation des maisons du phare– André-Pierre Contandriopoulos

Depuis plusieurs mois le conseil d'administration des maisons du phare travaille sur une nouvelle organisation du fonctionnement de l'auberge fondé sur deux idées : faire appel en priorité aux compétences disponibles à l'Île et réduire les coûts de fonctionnement en utilisant de la meilleure façon possible les ressources. Concrètement, un responsable du bon fonctionnement de l'auberge, le « gardien du phare », sera recruté, il travaillera étroitement avec un ou une aubergiste, les personnes chargées des chambres et du ménage et les responsables du petit déjeuner. Un auditeur de nuit sera engagé pour assurer une présence permanente dans les maisons du phare.

### 12.1.1 Demande de soutien financier pour l'activité *Ph'Art en direct*

#### **Résolution numéro 18.05.12.13**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier pour l'activité *Ph'Art en direct* déposée par la Corporation des maisons du Phare;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil accorde à la Corporation des maisons du Phare une aide financière de 300 \$ pour la réalisation des activités dans le cadre de *Ph'Art en direct*.

**Adoptée à l'unanimité**

### 12.2 Rapport du comité de sécurité incendie

Les équipements seront remis dans la remorque d'ici une semaine. Les pompes seront sorties, nous allons vérifier qu'elles soient en bonne condition de marche et les réservoirs seront remplis. Éventuellement, Denis Legault sera impliqué dans la préparation et dans l'entretien des équipements puisque c'est notre principal intervenant, présent de façon quasi permanente, entre mai et novembre.

Une première réunion du comité aura lieu vers la fin de juin lorsque tous les membres seront présents.

### 13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

### 14. Trésorerie

#### 14.1 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 18.05.12.14**

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par **M. Léonce Tremblay**, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 62 697,83 \$ tels que présentés. Les salaires représentent 3 959,77 \$ du montant total.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 14.2 Rapport financier non vérifié pour l'année 2017

Le directeur général dépose l'état des revenus et dépenses non vérifié pour l'année 2017. Le dépôt du rapport financier par le vérificateur externe pourrait avoir lieu le samedi 2 juin.

#### **Résolution numéro 18.05.12.15**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte

Que le financement des dépenses faites au poste 23.08004.000 Aménagement du Centre communautaire soient financées pour 19 304,46 \$ par les surplus non affectés et pour 1 000 \$ par le Fonds Bibliothèque ;

Que les dons obtenus dans la campagne de levée de fonds pour l'achat d'un traîneau d'hiver soient versés au Fonds Santé ;

Qu'un montant de 1 000 \$ soit versé dans le Fonds Santé à partir des fonds généraux ;

Que les dépenses pour l'achat du traîneau, son transport et pour l'inauguration de celui-ci soient financées par le Fonds Santé ;

Qu'un montant de 2 000 \$ soit pris dans le Fonds Bibliothèque pour le financement des dépenses pour la bibliothèque en 2017 ;

Qu'un revenu de 150 \$ provenant du Réseau biblio comme contribution à l'activité *Paul à l'île* soit versé au Fonds Bibliothèque ;

Que les dépenses pour les élections municipales soient financées par le Fonds Greffe ;

Que les dépenses en transport collectif, les noms de domaine Web touristique, le fonctionnement de la CDGTIV, pour l'entretien de l'École Michaud et les cotisations à l'ATR et à la Société du Parc côtier Kiskotuk soient financées par le Fonds d'Infrastructures touristiques ;

Que les honoraires professionnels pour la requête devant la cour pour l'acquisition du lot du Parc du Portage soient financés par les surplus non affectés ;

Qu'une somme de 2 000 \$ soit versée dans le Fonds Juridique ;

Qu'un montant égal au budget non utilisé pour la bibliothèque soit versé dans le Fonds Bibliothèque ;

Que les surplus résultant de la collecte de fonds pour l'acquisition d'un traîneau pour le transport médical soient versés dans un Fonds Santé.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 14. Deuxième période de questions

Huit personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

C.- Il y a une forte présence de chevreuils sur le chemin municipal. Il faudrait aviser la population sur le danger que cela représente.

C.- Remerciement pour la publication des réponses aux questions posées dans la Bernache cravant.

Q.- Dans le cadre d'une commande de groupe pour les analyses d'eau potable, il est demandé à quel moment est prévu la commande de bouteilles du laboratoire ?

R.- L'analyse d'eau sera faite en juin. Un appel sera fait prochainement. Il est rappelé que la municipalité se chargera du retour des bouteilles, au laboratoire, mais que chaque personne demeurera responsable de son prélèvement d'eau, du formulaire et des frais d'analyse. Une vérification sera faite pour un prix de groupe.

Q.- Quelle sera l'aide de la Municipalité pour le transport collectif ?

R.- Il n'y a pas encore d'entente de service entre la CDGTIV et la municipalité. Cependant, 1 000 \$ est prévu au budget comme aide possible au transport collectif.

Des efforts sont faits pour avoir un jeune qui pourrait être payé, en partie, par le programme de Carrière été pour les étudiants. Les projets obtenus sont de 6 semaines.

Q.- Pouvez-vous rappeler le fonctionnement des Maisons du Phare ?

R.- Actuellement c'est Blandine qui prend les réservations, à distance. Dès que le nouveau système organisationnel sera bien mis en place, la relation avec les commerces du milieu sera entreprise.

Q.- Quand entrera en fonction l'information touristique ? On (les commerçants) reçoit des appels d'information touristique.

R.- Les téléphones seront activés ce mois-ci. Le travail est assuré de façon bénévole.

Q.- Comment fonctionnera le service de navette ? Quelle est l'information qui sera donnée par les jeunes ? Quand le service va-t-il commencer ?

R.- Il y aura une rencontre prochainement avec M. Langelier, qui vient tout juste d'arriver, afin de voir le type de service qui sera donné par les navettes et à quel moment on mettra en marche le service de navette. Les guides sont formés à partir d'un document préparé à cette fin mais pour les jeunes de l'extérieur, il est très difficile pour eux d'assimiler parfaitement les informations considérant la courte période où ils restent sur l'Île.

Q.- En ce qui concerne la salle communautaire multifonctionnelle, n'y aurait-il pas moyen de réfléchir sur une armoire à l'étage ? Monter une boîte de vaisselles du sous-sol, c'est lourd.

R.- Les besoins sont ponctuels. Il n'est pas nécessaire d'avoir 2 ou 3 ensembles de vaisselles dans la salle communautaire pour une utilisation d'une fois ou deux dans l'année. On tiendra compte du poids des bacs lors de leur remplissage.

Q.- Concernant l'achat d'une cafetière individuelle, peut-on avoir un concept qui produirait moins de déchets ?

R.- La cafetière aura un filtre réutilisable. Les dosettes ne seront pas utilisées.

Q.- Demande d'explication sur la recommandation faite par le CCU concernant un projet de refuges. La propriétaire signale qu'elle n'a pas eu de demande du CCU pour la rencontrer.

R.- Pour compléter sa réflexion, le CCU a besoin de précisions additionnelles et une résolution a été transmise au demandeur, en ce sens. Une autorisation du projet de refuges aurait pour conséquence de modifier les règlements d'urbanisme. Les membres du CCU ont donc préféré s'assurer de la faisabilité du projet avant de poursuivre leur réflexion.

### 15. Levée de l'assemblée

#### **Résolution numéro 18.05.12.16**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 10 h 50.

---

Louise Newbury, mairesse

---

Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.